

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF3023

présenté par

M. Gustave, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	19 000 000
Création	19 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	19 000 000	19 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS) est un dispositif essentiel et qui a fait ses preuves dans sa capacité à soutenir la pérennité de l'emploi et à résorber la précarité dans le secteur culturel.

Cet amendement propose d'augmenter le FONPEPS de 19 millions d'euros, pour le porter à sa dotation initiale en 2017, lorsqu'il atteignait 90 millions d'euros.

Il attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 19 000 000 € supplémentaires à l'action 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant – du programme 131 « Création ».

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 19 000 000 € le programme 175 « Patrimoines ».

Le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage sur cet amendement pour éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Patrimoines.